

DOSSIER PARTENAIRES



Présente
les

The poster features a large red background. In the center, white text reads "18E JOURNÉES DU CINEMA SUISSE". Below it, the dates "06.02 - 08.02.26" and the location "Centre Rabelais Montpellier" are listed. A white film strip is wrapped around the text, forming a loop that descends towards the bottom. On the left side, there is a large white cross on a dark, textured background. On the right side, a white ribbon-like banner with red text curves along the film strip, reading "Le festival qui vous donne la parole". In the bottom right corner of the poster, there is a small signature "S124".

Rejoignez le Club des partenaires du Festival

SOMMAIRE

Le mot de Christine Bolliger-Erard.....	3
L'équipe du Festival, saison 2025-2026.....	4
Les temps forts de cette 18e édition.....	5
Devenez partenaire des « 18e Journées du Cinéma Suisse ».....	6
Historique du festival.....	7
Les missions des Journées du Cinéma Suisse.....	8
L'organisation du festival.....	9
Les packs disponibles pour nos partenaires-mécènes.....	10
Les autres activités de l'association C'est-Rare-Film.....	11
Le budget du festival.....	12
Formulaire de rescrit fiscal.....	13-14



Le mot de Christine Bolliger-Erard
Fondatrice – directrice artistique du festival,
historienne en cinéma



2026 est une grande année : **les Journées du Cinéma Suisse atteignent leur majorité** avec 18 ans d'existence. Une occasion unique de célébrer cet anniversaire en grandes pompes, de faire du bruit et de donner à notre festival l'opportunité de grandir dans de bonnes conditions.

En qualité de fondatrice et directrice artistique des « Journées du Cinéma Suisse », **je tiens à vous remercier pour votre engagement** passé ou à venir. Grâce à vous, ce Festival a réussi à s'établir durablement dans le paysage des manifestations culturelles de Montpellier et à gagner un public qui lui témoigne chaque année son intérêt et sa fidélité.

Tous les ans, votre soutien précieux permet à notre association C'est-Rare-Film, organisatrice des Journées, de les **étoffer de nouveautés et de surprises auxquelles nous apprécions de vous associer**: animations valorisant le patrimoine culturel suisse (concours de fondue au fromage, journées autour du chocolat, découverte de spécialités culinaires helvétiques), tables-rondes rassemblant scientifiques et associations (sur la problématique environnementale, le combat des femmes...) et même un concours de courts-métrages entre la France et la Suisse.

L'année de notre majorité va être marquée par une dimension internationale renforcée par des collaborations avec la **Maison de Heidelberg** (Allemagne) et l'**Association des Italiens de Montpellier**.

Par ailleurs, le traditionnel prix du public sera complété cette année d'un prix décerné par un jury de professionnels du cinéma. Et le thème de la famille sera mis à l'honneur avec plusieurs films (suivis de débats) abordant cette question de manière diverse.

Merci à nos partenaires historiques : le Centre Rabelais de Montpellier qui accueille chaque année nos projections, La Maison des Relations Internationales qui reçoit nos événements « presse » et la soirée d'ouverture, la Mairie de Montpellier, le Consulat général de Suisse à Marseille et la Société Helvétique de Montpellier.

A vous de nous rejoindre dans cette belle aventure, pour rendre cette 18e édition exceptionnelle. D'avance nous nous réjouissons de vous voir à nos côtés pour ce festival, devenu un rendez-vous phare, fidèle à son engagement cinématographique et social.

L'équipe du Festival, saison 2025-2026

Christine Bolliger-Erard

Présidente - directrice artistique
Formatrice - Consultante – Conférencière



Gérald Paras

Secrétaire - Chargé de la communication
Réalisateur-vidéaste



Florence Gutknecht

Membre du Conseil d'Administration
Chroniqueuse - Intervieweuse - Modératrice



Geoffroy Baylaender

Membre du Conseil d'Administration
Consul Honoraire de Suisse à Montpellier
Responsable mondial marketing digital



Lorenzo Perucchi

Membre du Conseil d'Administration
Psychopraticien Certifié



Les temps forts de cette 18e édition



La sélection officielle

La 18e édition des Journées du Cinéma Suisse se déroulera du vendredi 6 au dimanche 8 février 2026. Comme chaque année, les films retenus représenteront les trois communautés linguistiques de la Suisse (suisse-allemand, français et italien). Des fictions et documentaires qui par leur richesse et leur diversité abordent des thématiques sociétales actuelles ou passées. Chaque film sera présenté par Christine Bolliger-Erard, la directrice artistique, accompagnée d'un invité, réalisateur, acteur ou producteur ou encore partenaire en relation avec la thématique abordée.

Comme chaque année, le public pourra élire son film préféré, mais à l'occasion de cette édition anniversaire, un jury professionnel composé de personnalités issues du monde du cinéma décernera également un prix.

Journée sur la famille

Cette année, le Festival met à l'honneur le thème de la famille, avec des films de fiction ou documentaires abordant de nombreux sujets gravitant autour de cette thématique tels que la maternité, la nouvelle génération de papas, ou encore le portrait du Dr. Bini qui accompagne des couples qui cherchent à enfanter, ou des personnes qui sont à la recherche de leur identité de genre, par exemple.

Ouverture à l'international

Nous donnons cette année une dimension internationale au festival en embarquant la Maison de Heidelberg et l'Association des Italiens de Montpellier à bord de notre navire. Une évolution logique puisque la majorité des films helvétiques sont des coproductions avec nos voisins.

Chaque année, la programmation reflète d'ailleurs la diversité linguistique et culturelle de l'Helvétie avec des films en français, en (suisse)-allemand et en italien, présentés en version originale sous-titrée.

Devenez partenaire des « 18^e Journées du Cinéma Suisse »

en déduisant
votre don
(voir en annexe)

Votre
image

en vous associant
à un événement
porteur de belles valeurs
avec votre logo
sur tous nos supports
de communication

L'avantage
fiscal

**Devenir
partenaire
pour...**

L'intérêt
culturel

en devenant
membre du jury
afin de décerner
le prix de la
sélection officielle

L'expérience
cinéma

en venant
à la découverte
de films et d'auteurs
rarement distribués
en France
et en rencontrant
les réalisateurs,
lors de moments
privilégiés

Historique du festival

2007



Création de l'association C'est-Rare-Film par Christine Bolliger-Erard, historienne en cinéma, pour promouvoir le cinéma suisse contemporain, très prolifique à ce jour, avec une centaine de films produits chaque année, tous genres confondus.

2008



1er festival, avec le soutien du Consulat général de Suisse à Marseille, de la Société Helvétique de Montpellier, de la Mairie de Montpellier et de la Maison de Heidelberg.

Plus récemment :

2019



Concours de fondue au fromage, afin d'étendre aux papilles le partage culturel ! Expérience suivie en 2020 par la découverte de spécialités suisses, servies lors du Festival par notre partenaire la Brasserie du Corum.

2021



Focus sur la problématique environnementale, qui nous tient à cœur, avec l'organisation aux Halles Tropisme d'une table-ronde rassemblant scientifiques et associations, à l'issue de la projection du documentaire « Plus chaud que le climat ».

2022



Le combat des femmes a été le fil rouge du festival, avec des portraits de battantes du quotidien (documentaires et fictions). Nous remercions le parrain de la 15^e édition, Florian Mantione, personnalité reconnue de Montpellier, pour sa présence active.

2023



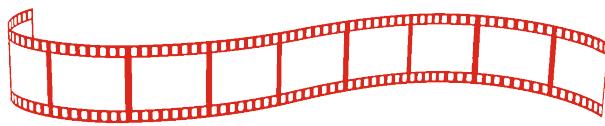
Concours de courts-métrages « Regards croisés » entre la Suisse et l'Occitanie, impliquant, côté suisse, des étudiants en cinéma de l'Ecole Cantonale d'Art de Lausanne et, côté Occitanie, les faiseurs de courts-métrages de l'association Kino Montpellier et l'école de cinéma CinéCréatis. Une initiative soutenue par le réalisateur suisse Lionel Baier, dont les films font régulièrement partie de notre sélection.

2025



Après une courte pause d'un an, réouverture des portes de nos Journées aux Cinémas Utopia et Nestor Burma de Montpellier.

Les missions des Journées du Cinéma Suisse



Faire rayonner la culture suisse à travers la nouvelle génération de cinéastes suisses

Le cinéma suisse est très méconnu en France. Souvent les cinéphiles ne connaissent que les cinéastes des années 1960 à 1980 (Alain Tanner, Claude Goretta, Jean-Luc Godard ...). Pourtant la Suisse produit plusieurs centaines de films par an, tous genres confondus : courts-métrages, films expérimentaux, documentaires et fictions. Beaucoup sont sélectionnés dans des festivals du monde entier, où ils s'illustrent par des prix prestigieux. Mais très peu sont distribués en France. Nos Journées offrent l'occasion de découvrir ce cinéma, parfois en exclusivité ou en avant-première.

Proposer un voyage culturel et linguistique dans les différentes régions de la Suisse

Notre programmation est une balade à travers les différentes régions de la Suisse. Plus que le choix d'une thématique, il nous importe de présenter des films dans les trois langues nationales : français, (suisse)-allemand, et italien. Toujours en version originale avec des sous-titres français. Les films en romanche sont très rares mais notre voyage culturel passe régulièrement par les Grisons.

S'ouvrir à l'international

Le cinéma suisse s'ouvre à l'international. De nombreux films sont coproduits avec des pays limitrophes (France, Allemagne, Italie, Luxembourg...). Ils sont souvent le fruit d'une collaboration entre réalisateurs de plusieurs pays et d'une équipe cosmopolite. Et parfois, l'histoire racontée par le film nous fait traverser les frontières.

Relayer les engagements citoyens

Notre programmation porte volontairement sur des fictions ou documentaires qui abordent des sujets de société où les engagements citoyens sont forts : lutte contre le racisme, l'homophobie, le sexism, l'exploitation dans le travail, la lutte pour l'environnement, l'égalité des êtres ainsi que la diversité.

Créer du lien

L'une des forces de nos Journées est de proposer à l'issue de chaque projection un moment d'échange sur les thématiques abordées, concernant autant la Suisse, que la France, et même le monde. L'universalité de ces sujets est créatrice de lien.

L'organisation du festival



Vous, nos partenaires-mécènes

Chaque édition n'est évidemment possible que grâce à votre soutien financier. Un soutien dont nous espérons bénéficier à nouveau, ou pour la toute première fois, pour notre édition de 2026.

Notre association est habilitée à délivrer des rescrits fiscaux : ainsi 60% du montant de votre don est déductible de vos impôts.

Nos invités

Les Journées accueillent chaque année un vaste panel d'invités : acteurs, réalisateurs, producteurs, représentants d'un organisme ou d'une association en lien direct avec les diverses thématiques abordées. Par exemple : SOS Méditerranée, le REFUGE, le CIDFF (Centre d'Information des Droits de la Femme et de la Famille). Ces organismes co-animent les échanges en apportant un témoignage concret et vivant.

En 2021, la visio nous a permis d'accueillir le réalisateur ou un invité pour chacun des films présentés.

Nos bénévoles

Le festival s'organise grâce aux bénévoles qui renforcent l'équipe de l'association C'est-Rare-Film. Chaque édition mobilise ainsi une trentaine de personnes, parmi lesquelles des jeunes d'Uni-Cité, organisme d'encadrement des jeunes en service civil et des étudiants et cinéma et communication de l'université Paul Valéry.

Les packs disponibles pour nos partenaires-mécènes



Quel que soit le pack, votre logo sera apposé sur tous nos supports de communication papiers et numériques (affiches, programme, site internet, écran de projection lors du festival).

Pack privilège

Prise en charge financière de toute la soirée d'ouverture
(Frais de projection, déplacement et hébergement des membres de l'équipe du film)

- Projection de votre vidéo d'entreprise en début de soirée
- Votre logo sur tous les supports de communication
- Déduction du montant sur vos impôts (60%)

Mécénat à la carte : choisissez le pack qui vous correspond.

Pack gold à partir de 3000 €

Pack argent à partir de 1500 €

Pack bronze à partir de 500 €

Les autres activités de l'association C'est-Rare-Film

Ateliers de cinéma

Organisés une fois par mois, à la Médiathèque Federico Fellini (Montpellier) et en ligne, ces ateliers permettent aux participants de se familiariser avec les outils utilisés au cinéma : scénario, mise en scène, prise de vue ou montage. Le travail s'effectue à partir de la visualisation d'un film et à travers des échanges interactifs sur les ressentis et impressions, en exploitant arrêts sur image et retours en arrière.



Médiation socio-culturelle

Riches de plus de 10 ans d'expérience en animation d'échanges, notre association a développé une activité de prévention des risques psychosociaux par le cinéma. Le support filmique est un merveilleux moyen pour aider les associations ou les entreprises à aborder des thèmes plus délicats tels que l'exclusion, le harcèlement ou les addictions sur le lieu de travail par exemple. Il permet de délier le langage sans que les personnes aient à parler d'elles-mêmes. Depuis juillet 2021, Christine Bolliger-Erard bénéficie également d'une formation en Interculturel et intègre le cinéma dans cette démarche.



18e Journées du Cinéma Suisse : Budget prévisionnel 2025 – 2026

	Exercice N	PRODUITS	Exercice N
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
60 Achats	1 650,00	70 Produits des activités	2 150,00
6010 - Achats	1 000,00	7010 - Recettes des buvettes	150,00
6061 - Eau / Gaz / Electricité		7020 - Recettes diverses PAF	2 000,00
6063 - Fournitures entretien et petit équipement	500,00	7060 - Recettes des guichets	
6064 - Fournitures administratives	150,00	7081 - Participation aux soirées (repas...)	
6065 - Autres fournitures		7085 - Autres recettes d'activités	
61 / 62 Autres charges externes	10 600,00	74 Subventions d'exploitation	5 500,00
6110 – Maintenance		7410 - Etat	
6130 – Location de salles	2 000,00	7417 - Direction aux Affaires Culturelles	
6160 - Primes d'assurances	100,00	7418 - Emplois aidés (CNASEA)	
6180 - Formations administratives		7419 - Autres ministères	
6190 - Documentation générale		7440 - Collectivités territoriales	
6226 - Honoraires (acteurs-réalisateur)		7441 - Conseil Régional L-R	
6230 - Cadeaux		7442 - Conseil Général 34	
6251 - Frais de déplacement	2 000,00	7443 - Commune (Mairie de Montpellier)	3 500,00
6252 - Communication	1 700,00	7444 – Hérault	
6253 - Réceptions	2 000,00	7460 - Autres organismes	
6256 - Frais de festival	2 500,00	7460 - Société Helvétique Montpellier	500,00
6260 - Frais postaux et de téléphone	100,00	7460 - Consulat général Suisse Marseille	1 500,00
6270 - Services bancaires	200,00	75 Autres produits de gestion courante	350,00
63 Impôts, taxes et versements assimilés	0,00	7510 - Dons manuels / Hello Asso	200,00
6311 - Taxe sur les salaires		7560 - Cotisations des adhérents	150,00
6350 - Autres impôts et taxes		7540 - Produits de gestion courante	
64 Charges de personnel	0,00	7580 - Participations aux ateliers	
6411 - Salaires et charges personnel permanent		76 Produits financiers	
6450 – Salaires et charges de personnel		7610 - Intérêts des fonds placés	
6480 - Autres frais de personnel		TOTAL I	8 000,00
68 Dotation aux amortissements et provisions		77 Produits exceptionnels	
6811 - Amortissements du matériel		7710 - Produits exceptionnels	
65 Autres charges de gestion courante	2 750,00	TOTAL II	7 000,00
6510 - Frais de SACEM	250,00	87 Contributions volontaires en nature	
6580 - Autres frais de gestion courante	2 500,00	Dons en nature	
6581 - Frais d'organisation de manifestations		Prestations en nature	
6582 -		Bénévolat	
6583 -		TOTAL III	0,00
66 Charges financières	0,00	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)	15 000,00
6611 - Intérêts des emprunts		Solde créditeur : Excédent	0,00
6616 - Autres charges financières		TOTAL GENERAL	15 000,00
TOTAL I	15 000,00		
67 Charges exceptionnelles	0,00		
6780 - Charges exceptionnelles			
6781 - Amendes et pénalités			
TOTAL II	0,00		
86 Emploi des contributions volontaires			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			
Personnels bénévoles			
TOTAL III	0,00		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III)	15 000,00		
Solde créditeur : Excédent	0,00		
TOTAL GENERAL	15 000,00		

Reçu au titre des dons

Numéro d'ordre du reçu

à certains organismes d'intérêt général

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements**Nom ou dénomination :****Adresse :**

N° Rue

Code postal Commune

Objet :.....
.....
.....**Cochez la case concernée (1) :**

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/..../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :	Prénoms :
Adresse :	
Code postal	Commune

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don ://

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

..... / /